

22 - Espaces Verts - Programme de travaux 2011 - Demande de subventions

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des orientations budgétaires 2011 en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel, de la biodiversité et de l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

Concernant les tranches annuelles, il faut signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des grands arbres de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés. Différents diagnostics, bilans sanitaires, ont été établis dans ce cadre et concernaient certaines promenades. Pour 2011, il est prévu de poursuivre le diagnostic des arbres situés dans le milieu urbain.

Une politique respectueuse de l'environnement est menée depuis de nombreuses années sur l'ensemble des espaces verts de la Ville, parcs et jardins, forêts et espaces naturels... Afin de mieux la faire connaître, celle-ci mérite d'être mise en valeur par une labellisation. Une étude pour l'élaboration d'un référentiel de gestion écologique est actuellement menée par l'Association Plante et Cité en partenariat avec neuf villes françaises, dont Besançon, les associations professionnelles, le CNFPT et des établissements privés.

C'est ainsi que Besançon, grâce à son patrimoine naturel, ses pratiques de gestion et ses actions menées, a été distinguée, dans le cadre du Concours 2010 «Capitale française de la biodiversité», par le 1^{er} prix de la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants, décerné en octobre 2010.

Le «grand programme de petits travaux» se traduira par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers; l'objectif en est de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux pour toutes les générations. Ainsi, en 2011, un projet de réhabilitation d'espaces verts de la zone d'habitation de Planoise dans les secteurs Reims et Bruxelles sera engagé avec le renouvellement d'une aire de jeux pour les enfants. Dans le quartier de Velotte, un nouveau square sera aménagé avec la création d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes enfants. Positionné à proximité des berges du Doubs, cet équipement bénéficiera également aux promeneurs et usagers de la voie modes doux qui lui est contiguë. Plusieurs aménagements viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans les quartiers : parc Jean Zay aux Orchamps, terrain d'aventures Bourgogne à Planoise, square des Torcols... Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters.

Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville.

L'entretien régulier des espaces verts génère des produits végétaux diversifiés. Le type de gestion des parcs et squares publics, respectueux de l'environnement, où tout produit phytosanitaire est exclu depuis dix ans, permet une valorisation en compost de très bonne qualité. Celui-ci est réutilisé sur les espaces d'origine, afin de maintenir la fertilité des sols par le retour de la matière organique exportée, et profite également aux nouvelles plantations, au fleurissement... Afin de limiter les déplacements, la recherche de lieux permettant la création de mini-sites, en circuits courts, au plus près des lieux de production et de réutilisation sera poursuivie.

Au chapitre des promenades du centre ancien, les travaux d'amélioration et de mise en valeur de la promenade Chamars se poursuivront et la promenade de l'Helvétie bénéficiera de travaux de réfection. Une réflexion sera engagée pour la restauration du square Saint-Amour.

Après la réalisation d'une première tranche de travaux en partie Ouest, d'allées, la mise à disposition de deux aires de jeux, la première pour enfants de 3 à 8 ans, la deuxième pour enfants de 6 à 14 ans, l'installation de mobiliers, de tables pique-nique, l'aménagement du Parc Urbain de Planoise sera poursuivi en 2011 avec la réalisation de la deuxième phase de travaux en direction de la colline boisée :

aménagement paysager, allées de connexion avec les voies ou chemins riverains, allées de liaison avec les sentiers aménagés sur la colline, allée principale avec création à mi-pente d'une terrasse offrant une vue sur le parc et le quartier...

Le projet d'amélioration et d'équipement du site des jardins familiaux de la Bousserotte, dont la surface s'inscrit dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise, sera élaboré et les travaux engagés. Un parking destiné aux jardiniers du site de Montoille sera aménagé. Un nouveau projet est mis à l'étude dans le secteur de Trépillot.

Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des collines de Chaudanne, Rosemont, Chapelle des Buis, Bregille et Planoise, dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables. L'ensemble des plans de gestion des espaces naturels des collines étant réalisé, l'analyse transversale des habitats, faune et flore, a été engagée en 2010 et sera finalisée en 2011 en même temps que la refonte des plans de gestion, afin d'identifier les enjeux naturalistes à l'échelle du réseau des collines.

De nombreuses données botaniques sont accumulées depuis plusieurs années ; elles méritent d'être portées à la connaissance du grand public, tant habitants des quartiers, de la ville, que des touristes... Afin de valoriser cette richesse naturelle, un ouvrage de découverte des habitats naturels et de la flore présente au fil des saisons le long des sentiers des collines et de la forêt de Chailluz sera édité.

Après la création d'un réseau important de sentiers pédestres sur les collines et en forêt de Chailluz, une étude est conduite dans l'objectif de créer un réseau complémentaire de mise en relation entre les différents sites naturels et les quartiers. Cette action permet de poser des fondements pour les continuités écologiques au travers du tissu urbain. Ces promenades urbaines rechercheront les tracés les plus agréables et feront découvrir les parcs et squares des quartiers traversés. L'intérêt en terme de découverte de la biodiversité urbaine sera relevé. Certains tronçons pourront constituer une alternative à des parcours piétonniers actuels.

Les versants bien exposés des collines ont longtemps été plantés de vergers. Un programme est engagé sur le long terme pour la restauration de parcelles de vergers avec, si nécessaire, la replantation d'espèces et variétés fruitières d'usage local et bien adaptées. Afin de s'inscrire dans la pérennité, il est prévu que la gestion de plusieurs parcelles communales soit confiée à l'Association des Jardins et Vergers familiaux sur la base d'un cahier des charges établi par la Ville. Des compétences externes sont sollicitées (Association bisontine de pomologie...). Le projet ainsi construit répondra aux objectifs attendus d'intérêts multiples, paysager, social et d'amélioration de la biodiversité bisontine. La réflexion sera élargie à l'ensemble des versants des collines en intégrant notamment les vergers sur terrains privés souvent en cours de fermeture (enfrichement).

D'autres formes végétales, des plantes invasives, nuisent à la biodiversité ; il en est ainsi de la renouée du Japon contre laquelle un important programme pluriannuel de lutte non chimique a été élaboré sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet bénéficie d'une subvention de Réseau Ferré de France au titre des mesures supplémentaires pour l'environnement s'appliquant à la zone d'influence du chantier de la LGV Rhin-Rhône (cf. délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2009). Les travaux, engagés en 2010, se poursuivront en 2011.

En référence au passé viticole de la Ville, le projet de création d'une vigne culturelle et pédagogique a été engagé sur le secteur de Port Douvot. La vigne a été plantée au printemps 2010, la culture 2011 visera le développement végétatif équilibré des ceps.

Concernant le projet de nouveau jardin botanique, l'étude de faisabilité engagée par l'Université de Franche-Comté, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon a conduit à proposer le site du parc de l'Observatoire comme le lieu d'accueil le plus propice pour accueillir le futur jardin botanique, au cœur d'un projet global. Le comité de pilotage a validé ce site. En 2011, le projet pour un nouveau jardin sera affiné et les partenariats évalués.

La mise en valeur par le végétal et le paysage des fortifications de Vauban et de leurs abords ou espaces d'accès sera poursuivie. Les travaux 2011 s'appuieront sur les propositions de l'étude paysagère réalisée par l'Atelier Aline le Coeur et les nouvelles orientations définies pour l'établissement public de la Citadelle. Les études du projet de tramway pourront intégrer plusieurs propositions, en particulier le projet de promenade haute des remparts.

Enfin, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à l'effort annuel de modernisation de l'établissement horticole.

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2011, la répartition suivante est proposée :

1) INVESTISSEMENT

1-1 Tranches annuelles

Au titre du chapitre 21.823.2158.00507- 34000

- **matériels, outillage**
(équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole) **27 950 €**

Au titre du chapitre 21.823.2188.00507 - 34000

- **mobilier urbain** (bancs, corbeilles...) **38 655 €**

Au titre du chapitre 21.823.2128.00507 - 34000

▪ **tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine** **397 986 €**

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- * soins aux grands arbres **100 000 €**
- * diagnostic des grands arbres (tranche) **10 000 €**
- * clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès... **30 000 €**
- * améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :
 - terrain d'aventures Bourgogne : améliorations d'usage et protections complémentaires, **210 000 €**
 - secteur Malines-Bruxelles : protection des espaces verts et passages sélectifs,
 - secteur Reims : améliorations d'usage,
 - place de l'Europe : travaux d'amélioration aux abords de l'aire de jeux,
 - parc Colette : restauration du mur de pierres sèches,
 - parc de Casamène : travaux de mise en sécurité, aménagement simple pour l'accueil du public
 - Planoise et divers quartiers ; poursuite de la réfection d'espaces divers, plantations complémentaires, etc.
 - installation de mini-sites de compostage pour la valorisation des produits végétaux issus de l'entretien des parcs et squares
- * lutte non chimique contre la renouée du Japon, programme pluriannuel : arrachage ou fauche, replantations d'espèces végétales autochtones, suivi... (tranche)
- * liaison écologique des promenades Micaud - Helvétie - ruisseau de la Mouillère - Glacis - Deubel : mise en oeuvre d'un refuge LPO

- * vigne Port Douvot : travaux de culture, palissage, édification des ceps
- * pose de mobilier de convivialité et de propreté 20 000 €
- * modernisation de l'établissement horticole (tunnels de culture...) 15 000 €
- * petits aménagements divers, arrosage intégré, travaux d'urgence 12 986 €

Au titre du chapitre 21.823.2128.96013 - 34000

▪ Travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques 160 000 €

* *aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :*

- place de l'Europe : réaménagement et renouvellement des jeux
- Velotte, chemin des Journaux : création
- espace des Torcols : création
- zone d'habitation de Planoise, secteur Reims
- rue Mirabeau

* travaux de grosses réparations, telles :

- parc Allende : réparation de la surface en gazon synthétique, après dégradation
- installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, telle la réfection de sols amortissants

1-2 Opérations individualisées

Au titre du chapitre 23.823.2312.87024 - 34000

▪ Travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels : 65 000 €

- * Jardins familiaux de la Bousserotte : aménagement et équipement (tranche)
- * Jardins familiaux de Montoille : aménagement d'un parking pour les jardiniers

Au titre du chapitre 23.823.2312.3614 - 34000

▪ Promenades et jardins du Centre-Ville, tels : 100 000 €

- * Promenade Chamars - travaux d'amélioration et de mise en valeur, poursuite des travaux et plantations
- * Promenades du centre ancien, rive droite, promenade de l'Helvétie : travaux d'amélioration et de réfections

Au titre du chapitre 23.823.2312.3615 - 34000 200 000 €

▪ parcs et jardins des quartiers, tels :

- * Velotte, chemin des Journaux : création d'un nouveau square, aménagement paysager d'espaces de convivialité et de détente...
- * square des Torcols : aménagement paysager d'un espace de convivialité et détente
- * zone d'habitation de Planoise, secteur Reims : réhabilitation d'espaces verts en coeur d'îlots

- * parc Jean Zay : aménagement des abords de la future salle de quartier

Au titre du chapitre 23.823.2312.3616 - 34000

120 000 €

▪ **Aménagement des collines, telles :**

- * Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Chapelle des Buis/Citadelle, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers :
 - mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques (espèces patrimoniales et surfaces pâturées),
 - création de sentiers complémentaires,
 - restauration et mise en valeur de petit patrimoine bâti vernaculaire
- * ensemble des collines : poursuite de l'analyse transversale des habitats naturels, faune et flore, refonte des plans de gestion et identification des enjeux naturalistes à l'échelle du réseau des collines
- * renforcement de la gestion des pelouses par le pâturage : pose de clôtures, installation d'abris pour les animaux...
- * itinéraires de découverte de la flore des collines : édition d'un ouvrage proposant au grand public des parcours botaniques pour la découverte des différents habitats et de la flore associée
- * élaboration d'un réseau de promenades urbaines pour la mise en connexion des grands ensembles naturels et le renforcement des continuités écologiques
- * restauration d'anciens vergers, développement et équipement de nouveaux vergers communaux (colline de Planoise...) ; réalisation d'une étude pour la dynamisation des zones de vergers, publics et privés, des versants des collines : diagnostic écologique, pratiques...

Au titre du chapitre 23.823. 2312.6044 - 34000

- **Conservation et mise en valeur par le paysage du patrimoine Vauban :**
le programme de travaux sera établi sur la base des propositions de l'étude de mise en valeur et des nouvelles orientations définies pour la Citadelle

200 000 €

2) FONCTIONNEMENT

▪ **Travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000

145 000 €

011.412.61521 - 34000

8 100 €

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

«**Mme Martine JEANNIN** : Nous votons contre le programme des espaces verts car on s'aperçoit que certains quartiers ont été oubliés en sacrifiant les espaces verts et les arbres, rue Viancin, le parc Belin des Tilleroyes dans le quartier de Palente».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [2 contre du groupe Centre Droit : Mme M. JEANNIN (2)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.